

# Conseil Municipal de la commune de Sénouillac

N°06 du 31 juillet 2014

**Date de la convocation :** 22 juillet 2014

**Présents :** Bernard FERRET, Maire, Vincent MASSON, Sylvie BENIMELIS et Gilles FORT, Adjoint  
Jean-Philippe CAL, Lorraine FONVIELLE, Nicole JEGOU, Thérèse SOUDAN, Jean-Luc SOUQUIE, Pierre SOUQUIE, Emmanuel BISTES, Marie-Thérèse PLAGEOLES

**Absents excusés :**

**Procurations :** Corinne MALBERT à Bernard FERRET, Grégory FABRE à Jean-Philippe CAL et Nelly TAYAC à Sylvie BENIMELIS

**Secrétaire de séance :** Vincent MASSON

La séance est précédée d'une minute de silence en l'honneur de Jean Jaurès, assassiné le 31 juillet 1914, il y a tout juste cent ans.

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à la majorité.

## 1. Délibérations :

→ **Création d'un poste d'Adjoint technique 2ème classe.** Cet agent recruté dans le cadre d'un emploi d'avenir (35h /semaine, annualisées) interviendra dans le cadre des TAP, sur le temps garderie et effectuera des tâches administratives et du ménage. Cette création de poste fait suite aux exigences accrues d'encadrement liées à la réforme des rythmes scolaires.

La candidature retenue par la Commission Personnel est présentée à l'assemblée. La personne recrutée prendrait ses fonctions le 18 août 2014 et s'engagerait à respecter une période d'essai d'un mois.

Il est proposé à l'assemblée :

- de valider cette proposition
- d'autoriser le Maire à signer le contrat

Approuvé : à l'unanimité

→ **Création d'un poste d'Adjoint administratif 2ème classe CUI-CAE.**

Les agents administratifs titulaires ont à faire face à une surcharge de travail suite à la mise en place du SUM et suite aux modifications en matière de comptabilité (PESV2). Il est donc proposé de recruter dans le cadre d'un CUI et pour un contrat d'un an, la personne ayant effectué un stage récemment à la mairie.

Il est proposé à l'assemblée :

- de valider cette proposition
- d'autoriser le Maire à signer le contrat

Approuvé : à l'unanimité

→ **Renouvellement du contrat d'un agent pour une durée d'un an.**

Il est proposé à l'assemblée :

- de valider cette proposition
- d'autoriser le Maire à signer le contrat

Approuvé : à l'unanimité

→ **Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)**

M. le Maire rappelle les enjeux de cette indemnité et propose de modifier le coefficient qui permet de fixer le montant de la prime versée aux agents. Le coefficient qui peut varier entre 1 et 8 est à ce jour fixé à 1. Il est proposé de relever ce coefficient à 1,5 ou à 2 de façon à se doter d'une enveloppe plus conséquente destinée au versement de cette prime. Il est rappelé que c'est sur proposition et avec avis motivé de la Commission personnel que le montant de la prime est fixé en fin d'année, pour chaque agent.

Après délibération,

10 voix se prononcent en faveur du coefficient 1,5

5 voix se prononcent en faveur du coefficient 2

→ **Restaurant scolaire : fixation du prix des repas**

Considérant la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Gaillac en date du 08.07.2014 relative à l'augmentation du prix des repas pour le restaurant scolaire,

Considérant que ce tarif entre en application à compter du jour de la rentrée scolaire 2014-2015,

Considérant que, pour la Commune de Sénouillac, cette augmentation est prise en charge à tour de rôle par les familles puis l'année suivante par la Mairie,

Considérant que pour l'année scolaire 2014-2015 le tarif est de 5,26 € les familles paieront l'augmentation de 0,09 € à savoir 2,90 € par repas et la participation de la Commune de Sénouillac restera inchangée à 2,36 €,

Tarifs cantine :

- prix repas enfant/famille : 2,90 €
- prix repas enfant/commune : 2,36 €
- prix repas adulte 7,00 €.

Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'appliquer les tarifs de la Commune de Gaillac pour la restauration scolaire,
- accepte les tarifs susmentionnés.

Approuvé : à l'unanimité

→ **Tarifs de la garderie**

Aucune modification pour la rentrée prochaine.

Forfaits :

à la journée : 5,20 euros

à la semaine : 15, 00 euros

au trimestre : 65 euros

Il est précisé que la création de l'ALAE permettra la prise en compte plus fine des souhaits des familles (application d'un quotient familial, tarification « plus juste » encore). Un travail s'effectuera en concertation avec les parents délégués prochainement.

Après délibération, 14 voix pour et 1 voix contre

→ **Acceptation des tickets CESU comme moyen de paiement pour la garderie**

A la demande de certains parents d'élèves, il est proposé de signer une convention entre la mairie et le CRCESU, celle-ci permettra aux parents qui le souhaitent de payer les frais liés à la garderie en recourant aux tickets CESU. Cette démarche n'engage aucun frais supplémentaire de la part de la collectivité signataire de cette convention.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la conclusion d'une convention gratuite entre la commune de Sénouillac et le CRCESU.

Approuvé : à l'unanimité

→ **Demande de subventions concernant l'utilisation des amendes de police pour l'achat de matériel**

Cette subvention est de l'ordre de 30% d'un montant d'investissement plafonné à 70 000 euros. Ce type de subvention n'est versé par le Conseil Général qu'une fois tous les deux ans.

Sont concernés les travaux suivants :

- Sécuriser le devant de la poste et la montée de l'école (pose de 11 barrières de ville, couleur anthracite)
- Pose de deux abris bus route de Laval, pour information un autre sera déplacé et installé en face de la route des Maurices
- Numérotation des maisons situées route de Laval
- Travaux de mise en sécurité du carrefour D3-VC11 (Côte de Sénouillac)

Après délibération,

Approuvé : 14 pour, 1 abstention

→ **Convention de mise à disposition de la salle de spectacles et de la salle de conférences à un particulier**

Il est proposé un contrat de mise à disposition de ces deux salles pour une utilisation hebdomadaire (tous les mardis de 18h à 19h15) et sur les bases tarifaires suivantes :

- 15 euros / heure pour la salle de spectacles
- 10 euros / heure pour la salle de conférences

Après délibération,

Approuvé à l'unanimité

→ **SIVU**

Virements de crédits : à ouvrir : 278,19 euros à l'article 238 et à réduire : 278,19 euros article 2313 opération 249

Approuvé à l'unanimité

## **2. Compte-rendu des Commissions et des réunions :**

### **□ Commission finances :**

Monsieur le Maire commence par évoquer la part fonctionnement du budget. Se référant aux charges à caractère général, il précise qu'à ce jour, le budget a été employé ou amputé à hauteur de 66%. (Certaines factures acquittées à ce jour incombent à l'exercice complet ce qui explique les 66 %). Il fait remarquer aussi que certaines factures (plus de 11 000 €) concernent des factures en 2013 non payées.

Marie-Thérèse Plageoles souligne que c'est logique puisque les comptes sont clôturés au 15/12 de l'année en cours. M. le Maire montre les factures du mois de novembre 2013 non acquittées.

L'analyse du poste « Electricité » montre que la consommation est répartie de la manière suivante : 35% école, 26% mairie, 6% poste, 5% par poste d'éclairage public.

Les postes sur lesquels il serait souhaitable de réaliser des économies seront mis à l'étude.

La section Investissement

Un point est fait sur les travaux en cours :

- extension des sanitaires de l'école : les devis ont été présentés par les artisans. Les choix ont été faits. Montant des travaux : 22 000 euros TTC
- poursuite de l'embellissement du village
- voirie (travaux au niveau du pont de la chèvre et Gayou)
- barrières et abris bus
- projet d'aménagement du carrefour D3-VC11 (Côte de Sénouillac)

### **□ Commission communication :**

Thérèse Soudan souligne que la rédaction de la Lettre d'information impose un travail long et exigeant (contenu et mise en page). Elle souhaite que la commission s'élargisse pour la rédaction du premier bulletin municipal dont la publication est prévue fin août. Les présidents de commissions sont invités à faire part de leurs contributions le plus rapidement possible. La commission communication sera convoquée prochainement.

### **□ Commission assainissement :**

Plusieurs options sont à l'étude pour la station d'épuration :

option 1 : roseaux

option 2 : système d'aération

option 3 : revoir le bassin de relevage situé route de Laval qui est vétuste. Créer un autre bassin dans cette zone, mais le problème du terrain est posé. Une étude de faisabilité est envisagée (réseau). L'objectif est de délester l'ancienne station.

Marie-Thérèse Plageoles ajoute que si l'on fait une nouvelle installation, il faudra recourir à un curage des étangs de lagunage.

Réponse : il est prévu dans l'appel d'offres « gestion des boues, aspect technique, investissement, délais ». La question des boues est abordée (polluée ou non ? Qu'en faire?). Sylvie Béniménils fait remarquer que ces boues, même non polluées au mercure ou autres métaux lourds, ne peuvent pas être placées sur les terres agricoles sans tenir compte préalablement de l'analyse desdits sols.

Cinq cabinets d'étude ont été sollicités.

### **□ Commission Environnement-Voirie-Matériel-Bâtiment :**

-Vincent Masson présente un projet de cheminements doux qui pourrait permettre de relier la route de Laval et la route de Lincarque au centre du village. L'idée est de construire progressivement un maillage territorial qui limiterait la solution « tout voiture » en créant des pistes cyclables et des zones sécurisées pour les piétons. C'est l'occasion aussi de valoriser notre patrimoine et de relier la réflexion à des problématiques diverses : aménagement du territoire, animation territoriale, économie locale...Relier les différents hameaux mais aussi les communes limitrophes pourrait être un atout supplémentaire pour notre territoire en terme de développement touristique.

Ce projet va être mis à l'étude, il pourrait prendre une dimension intercommunale : mise en place d'un réseau intercommunal de mobilité douce.

Un groupe de travail est formé pour préciser les contours de ce projet : Bernard Ferret, Sylvie Béniméris, Vincent Masson,...

**-Chemins de randonnée** : une réflexion est en cours pour optimiser le balisage des sentiers. Un groupe de travail va se pencher sur cette question. Sylvie Béniméris fait remarquer que Tarn et Dadou devait prendre en charge l'entretien de ces sentiers. Il y a selon elle un flou à ce sujet.

Marie-Thérèse Plageoles précise qu'en effet, l'entretien des sentiers de randonnée peut être effectué par TED.

**-Les déchets verts** : suite à l'arrêté préfectoral interdisant le brûlage des végétaux, une réflexion est en cours pour tenter de trouver des solutions alternatives. Sylvie Béniméris va mettre en place un groupe de travail qui étudiera cette question.

**-Le PCET** : Vincent Masson fait le bilan de la réunion qui s'est déroulée le 8/07 dernier à Téco. Il est question de dresser un bilan énergétique qui sera transmis à TED au plus tard le 5/09 pour analyse. Le but est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'inscrire les collectivités dans un cercle vertueux. Les éléments peuvent être consultés sur site de la communauté de communes.

#### □ **Commission Matériel – Voirie**

- La CUMA : nous nous interrogeons sur les possibilités qu'offre ce bâtiment : Gilles Fort précise que nous allons faire intervenir la SEM 81 et le CAUE
- Il est également question du bâtiment qui jouxte l'église (ancien garage du corbillard), comment l'exploiter ?
- Mur de l'école : la zone est sécurisée, les devis sont en cours
- Bouches à incendie à mettre aux normes (Grégory Fabre et Christian Jegou se chargent du diagnostic)
- Bibliothèque : Qu'en faire ? Plusieurs pistes sont avancées : transférer les livres à la Mairie, à l'étage ?
- Une campagne de marquage au sol est prévue (devant la mairie, la poste, l'école)
- Un état des lieux du matériel s'impose avant tout nouvel achat.
- Cimetière : il faut continuer de répertorier les tombes, un logiciel est prévu à cet effet. Gilles Fort a continué le travail qu'avait effectué un ancien conseiller de mise à jour des concessions ; mais avant TED doit faire un relevé topographique.
- Comptabilité : M. le Maire précise que les nouvelles transmissions vont nécessiter l'utilisation du format PDF « A ». Une société propose une solution numérisation et archivage électronique, coût : 145 euros / mois puis 500 euros de mise en place. Autre solution en attente (Toshiba). La télétransmission des données comptables au format PDF A sera obligatoire à partir du 1er janvier 2015.

L'hypothèse d'une commande groupée est avancée par Vincent Masson.

#### □ **Plan de sauvegarde communal**

L'étude, demandée par la Préfecture, est en cours et devrait être achevée en octobre ou en novembre de cette année. Grégory Fabre et un administré suivent ce dossier.

#### □ **Tarn et Dadou**

Vincent Masson précise que le dernier Conseil Communautaire (15 juillet) a voté la constitution d'un groupement de commandes pour le lancement d'un marché assurances avec les communes membres intéressées. La commune de Sénouillac prendra part à ce groupement de commandes.

#### □ **Plan Canicule**

Monsieur le Maire rappelle que les personnes âgées, de plus de 65 ans résidant à leur domicile et celles de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, peuvent venir se faire inscrire sur un registre tenu en mairie.

#### □ **Commémoration de la guerre 14-18**

Thérèse Soudan et Marie-Madeleine Bauer sont en charge de ce dossier. M. le maire précise qu'il serait bon de prévoir quelque chose le 21 septembre, journée de la paix.

Thérèse Soudan ajoute qu'un conférencier interviendra à l'automne à la fois pour les enfants et pour les adultes. Il amènera des objets d'époque.

□ **Associations :**

Un forum des associations est prévu le 30 août.

□ **Association des Amis de Saint-Martin de Mauriac**

Monsieur le Maire évoque la démarche auprès du Conseil général pour l'aide à la recherche de subventions pour mener à bien ce projet de réalisation d'une aire de pique-nique, et aire d'accueil d'handicapés. Mme Malbert, Présidente, propose une convention. Le conseil reconnaît l'intérêt et la valeur du projet mais veut se laisser un peu de temps pour bien en étudier les tenants et les aboutissants sur le plan juridique. Une rencontre est prévue prochainement entre l'association et la mairie.

□ **Projet de randonnée occitane pour le Tarn**

M. Alain Escafit, président du club de randonnée de Gaillac, déclare que Gaillac Rando souhaite organiser la prochaine édition de la Randonnée Occitane pilotée par le Comité Régional Midi-Pyrénées. Le départ se ferait de Sénouillac. La randonnée se déroule sur deux jours (23-24 mai 2015) ; Alain Escafit donne des précisions concernant l'organisation. Il assure que les places de parking seront suffisantes et a demandé la mise à disposition de la salle des fêtes et de la cantine pour l'occasion. Cet événement peut rassembler entre 400 et 700 personnes le dimanche.

Date du prochain conseil : le 04.09.2014 à 20h30.

Fin de séance à 23h45.

<b>FERRET Bernard</b>	<b>MASSON Vincent</b>	<b>BÉNIMÉLIS Sylvie</b>	<b>FORT Gilles</b>	<b>CAL Jean-Philippe</b>
<b>FABRE Grégory</b>  Procuration à CAL Jean-Philippe	<b>FONVIELLE Lorraine</b>	<b>JEGOU Nicole</b>	<b>MALBERT Corinne</b>  Procuration à Bernard FERRET	<b>SOUDAN Thérèse</b>
<b>SOUQUIÉ Pierre</b>	<b>SOUQUIÉ Jean-Luc</b>	<b>TAYAC Nelly</b>  Procuration à Sylvie BENIMELIS	<b>BISTES Emmanuel</b>	<b>PLAGEOLES Marie-Thérèse</b>